



MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA MONTAGNE
1 route de Tronchine – BP 51
74230 Thônes
Tel : 04 50 02 00 79 – fax : 04 50 02 05 11
www.cfmm.fr - mfr.cfmm@mfr.asso.fr



Plan de Continuité Pédagogique CFMM

Mise à jour le 18 décembre 2020

Dans le cadre de la reprise, depuis le 11 mai 2020, des activités des lycées et organismes de formation continue dans le contexte de la prévention de la propagation de la Covid 19, ce plan de continuité pédagogique intègre les modifications nécessaires par **l'évolution particulièrement importante de la circulation du virus intervenue depuis le retour des congés scolaires de fin octobre.**

Il s'appuie sur :

- Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid 19 actualisé au 29 octobre 2020
- L'instruction relative au fonctionnement des établissements de l'enseignement agricole dans le contexte Covid 19 du protocole sanitaire des établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2020-2021, mise à jour le 6 novembre 2020.
- Les questions-réponses du Ministère du Travail sur la nouvelle période de confinement : Conséquences pour les organismes de formation et les CFA, mise à jour le 6 novembre 2020.

Du fait de la circulation active du virus, et afin d'éviter le brassage et la forte densité des apprenants, l'organisation de l'établissement a été revue avec :

- Certaines classes mises à distance
- L'hébergement de certains internes dans un établissement voisin du CFMM : le gîte de groupe des Mésanges à 500 m (5 minutes à pied) pour lequel un surveillant du CFMM est affecté pour l'accompagnement et la surveillance des élèves concernés.

Les objectifs sont les suivants :

- Assurer la sécurité sanitaire et la santé, des élèves, étudiants, stagiaires et personnel du CFMM et de leur entourage.
- Assurer le maximum de cours en présentiel pour les formations initiales (Bacs, BTS et formation commune)
- Assurer le maximum de cours à distance pour les formations continues (BPJEPS, secours) quand cela est possible pédagogiquement.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SIRET 328 037 247 00017 – Code NAF : 8532 Z
Organisme de formation 82 74 00 229 74 – Association Loi 1901

Pour les cours et l'hébergement des internes, le planning retenu est le suivant :

Formations initiales														Formations continues				
				BAC PRO AP			BAC STAV			BTSA GPN								
				2nde	1ere	term	1 sur 3	2 sur 3	3 sur 3	BTS1	BTS1	BTS2	BTS2	gcmeeesr	BPEP S AAN	Secours		
n°	semaine																	
46	lundi	09/11/2020	vendredi	13/11/2020	Stage		Stage	Stage	Stage	Stage	CFMM	CFMM	CFMM	CFMM				
47	lundi	16/11/2020	vendredi	20/11/2020	Stage	CFMM	CFMM	Distance	Stage	CFMM	Stage	Stage	CFMM	CFMM	3h		FC PSE	
48	lundi	23/11/2020	vendredi	27/11/2020	CFMM	CFMM	Stage	CFMM	Stage	Distance	Stage	Stage	CFMM	CFMM				
49	lundi	30/11/2020	vendredi	04/12/2020	CFMM	Stage	CFMM	CFMM	Distance	Stage	Stage	Stage	CFMM	CFMM				
50	lundi	07/12/2020	vendredi	11/12/2020	Stage	Distance	CFMM	Stage	CFMM	CFMM	Dist/CFMM	Dist/CFMM	CFMM/dist	CFMM/dist	6h			
51	lundi	14/12/2020	vendredi	18/12/2020	Distance	CFMM		Stage	CFMM	CFMM	CFMM	CFMM						
52	lundi	21/12/2020	vendredi	25/12/2020			Stage			Stage			Stage	Stage				
53	lundi	28/12/2020	vendredi	01/01/2021			Stage			Stage			Stage	Stage				
1	lundi	04/01/2021	vendredi	08/01/2021	CFMM	Stage	CFMM	CFMM	Stage		Stage	Stage	CFMM	CFMM				
2	lundi	11/01/2021	vendredi	15/01/2021	CFMM	Stage	CFMM	Distance	Stage	CFMM	Stage	Stage	CFMM	CFMM	9h			
3	lundi	18/01/2021	vendredi	22/01/2021	Stage	CFMM	Distance	Stage	CFMM	CFMM	CFMM	CFMM	Stage	Stage			PSE1	
Légende					CFMM	Cours en présentiel												
						Cours en présentiel mais hébergement au Gîte des Mésanges pour les garçons internes (pas d'accueil le dimanche)												
					Distance	Classes à distance												
					Dist/CFMM	Classes en partie à distance (3 jours au CFMM/2 jours à distance BTS 1 : A distance les 7 et 8 décembre BTS 2 : A distance les 10 et 11 décembre)												
						2 jours en stage, 3 jours de cours (distantiel sauf cours pratiques notamment en piscine)												
						Vacances												

Ainsi avec ce planning, **plus de 80% des cours des formations initiales seront assurés en présentiel**, alors que le minimum requis est de 50% selon le protocole. **Selon les classes, le pourcentage varie de 60 à 94%**. Les choix ont été opérés en fonction de divers facteurs : Calendrier d'alternance, contraintes des locaux en journée et à l'internat, impératifs d'examen...

Les **cours en présentiel sont obligatoires et ne peuvent être assurés en même temps à distance**. Si des élèves, étudiants ou stagiaires sont absents pendant ces périodes de présentiel, ils doivent le justifier (cas contact ou autres motifs habituels...) et récupèrent le travail à faire sur l'ient et/ou sur Walter, ainsi qu'auprès des camarades de classe comme n'importe quelle période d'absence.

Les cours à distance se feront par l'ient et Walter. Les consignes seront indiquées par les formateurs.

Hébergement :

Pour les jeunes internes hébergés au CFMM, ils seront hébergés comme d'habitude, mais moins nombreux par chambre (2 à 3 au lieu de 4 ou 5 habituellement).

Pour les jeunes internes hébergés au Gîte des mésanges, aucun accueil ne peut être assuré le dimanche soir. Les jeunes concernés qui ne peuvent arriver à l'heure en cours le lundi matin du fait de l'éloignement, sont exceptionnellement autorisés à arriver en retard le lundi matin. Apporter comme pour le CFMM, couette, oreiller, linge de maison et de toilette. Eviter d'apporter des objets non indispensables (skates, enceintes pour la musique...). Pour ce qui est des repas, ils se prendront toujours au CFMM, que ce soit le repas du soir ou le petit déjeuner. **Les règles de vie dans le gîte sont les mêmes que celle de l'internat (heure de coucher, nettoyage des chambres...).**

Pour les jeunes hébergés en BTSA à la MFR de l'Arclosan, ils seront accueillis comme d'habitude.

Transports :

La navette entre le CFMM et la gare d'Annecy fonctionnera normalement aux horaires habituels le lundi matin et le vendredi soir.

Repas :

Tous les repas pourront être pris par les élèves et étudiants demi-pensionnaires ou internes avec un passage par classe et une installation à table respectant les distances préconisées. **1 formateur de service supplémentaire a été affecté pour la surveillance des services de midi. Des purificateurs d'air financés par le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ont été installés.**

Locaux et matériels :

Les locaux et matériels sont régulièrement nettoyés et désinfectés. Merci aux apprenants d'apporter des lingettes désinfectantes pour effectuer le nettoyage et la désinfection des matériels qu'ils ont utilisés.

Stages : Les élèves/étudiants et stagiaires peuvent continuer à aller en stage dès lors que leur **convention de stage est signée par toutes les parties**. Si une structure de stage ne peut plus les accueillir pour des raisons sanitaires, organisationnelles, sociales (nombreux salariés mis au chômage partiel ou en autorisation spéciale d'absence) ou de fermeture administrative, la convention de stage signée devient caduque pour les périodes concernées. Les élèves/étudiants essaient dans la mesure possible de trouver un autre stage. Il est important de souligner la richesse pédagogique des périodes en structure professionnelle. Il est possible de remplacer les « stages ski » (écoles de ski, services des pistes) par des stages en lien avec la spécialité de Bac ou de BTSA dans les secteurs de l'aménagement paysager, de l'aménagement ou de la protection de la nature selon le cas. Pour cela il est impératif d'avoir une nouvelle convention de stage signée par les différentes parties avant le 1^{er} jour de stage. Si cela n'est pas possible, il n'en sera pas tenu rigueur. Le temps libéré pourra être utilisé pour avancer sur les différents travaux demandés par les formateurs (travail d'alternance, fiches, rapport de stage ...selon les cas).

Montagne et activités sportives : L'ouverture des remontées au grand public est normalement prévue le 7 janvier 2021. Néanmoins elles sont accessibles au public scolaire encadré comme celui du CFMM. L'ouverture partielle des remontées mécaniques dans certaines stations pourra modifier les activités sportives prévues au CFMM. Le programme ski ou montagne sera communiqué par mail avant la rentrée pour indiquer le matériel à apporter.

Equipe du CFMM :

L'équipe est sensibilisée aux gestes barrières ; nous sommes en contacts réguliers avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) dès qu'un cas Covid est positif et appliquons les protocoles prévus pour les cas avérés et les cas contacts.

Contrairement au fonctionnement habituel du CFMM, les formateurs et autres membres du personnel ne sont pas tous présents en permanence à leur bureau et peuvent être en télétravail sur certains temps où leur présence physique n'est pas indispensable.

Aspects financiers :

Pour les classes mises à distance, la pension ou la demi-pension ne sera pas facturée aux familles, malgré le surcoût occasionné par la location du gîte des mésanges. En revanche, quand l'absence vient du fait du jeune ou de sa famille, le coût de la pension ou de la demi-pension reste dû (les charges étant essentiellement des charges fixes de structure et de personnel). Le coût de la scolarité reste dû, les cours étant assurés en présentiel ou à distance.

Le CFMM fait des efforts importants pour assurer un enseignement de qualité en favorisant le présentiel pour la formation initiale et en mettant des moyens supplémentaires. **Nous attendons en retour un comportement irréprochable des apprenants sur toutes les consignes sanitaires.** Dans le cas contraire, **nous pourrions appliquer une clause de revoyure avec un planning plus allégé avec 1 classe ou 2 en plus à distance, tout en gardant une moyenne de 50% de présentiel sur la période de confinement conforme aux directives de notre autorité académique.**

Si les cas Covid étaient amenés à se multiplier au sein de l'établissement, nous serions amenés à fermer et à mettre l'intégralité des classes à distance. **Nous comptons donc sur le sens des responsabilités de tous.**

Les consignes sanitaires à respecter ont été mises à jour. Merci de les relire et de les respecter.